

Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle

Association des Chemins des Deux 2 Lacs – Grand & McArthur

Samedi 16 juillet 2016

Val-des-Monts – Parc Thibeault

Membres du comité directeur présents : Roger Paul, président, Tom Martin, trésorier, Dale Smith, Sue Goodwin, André Larose, Diane Parent, JoAnn McGrath, secrétaire

1. **Mot de bienvenue** de Roger Paul – Il informe que l'assemblée se déroulera en anglais, mais que les propos en français des participants seront traduits au besoin et précise que les questions peuvent être posées dans les deux langues.

Rapport des scrutateurs – Quorum (JoAnn McGrath et Sue Goodwin)

Selon les règlements de l'Association, le quorum est atteint quand 20 membres sont présents. On dénombre 27 membres présents (et 3 par procuration)).

La réunion peut donc se tenir.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

- Mot de bienvenue et rapport au sujet du quorum
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale annuelle de 2015
- Rapport du président
- Rapport du trésorier
- Questions administratives –Tenue de livre et modification aux règlements (adresse courriel)
- Augmentation des cotisations pour une année (10%)
- Élection des membres du comité directeur
- Autres sujets
- Clôture

Aucun autre sujet n'est proposé par les membres.

David Jurkowsk (n° 27), appuyé par Don Goodwin (n° 12), propose l'approbation de l'ordre du jour. La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale annuelle de 2015

Abby Hoffman (n° 18), appuyée par Irene Cowen (n° 13), propose l'approbation du compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière. La proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Rapport du président – Roger Paul

Comme vous le savez, l'entretien du chemin du Parc pour l'année 2014-2015 a été couteux puisqu'il a fallu procéder au fractionnement de rochers protubérants sur le chemin. Il en a été de même pour 2015-2016 en raison des fortes pluies du printemps, qui ont beaucoup endommagé le chemin. Nous prévoyons chaque année de faire faire des trousés dans les bancs de neige et fossés pour permettre aux pluies du printemps de s'écouler facilement dans les fossés. Les pluies fortes sont malheureusement arrivées tôt au printemps, avant que nous ayons pu creuser des sillons dans les bancs de neige gelés, et les dommages qui en ont résulté ont dû être réparés en urgence. Nous devons voir à l'avenir s'il y a lieu de devancer ou pas ces travaux du printemps.

Sur une note plus positive, l'entrepreneur la Villa a accepté l'année dernière de renouveler notre contrat de déneigement, pour trois ans, et au même prix. Il reste deux années au contrat avant de renégocier avec La Villa.

Lynn Larose (n° 9), appuyée par Nathan Cooper (n° 26) propose que l'assemblée accepte le rapport du président. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Rapport du trésorier – Tom Martin

Le rapport porte sur l'année 2015-2016 jusqu'au 30 juin. (Rapport ci-joint). Il reste 4 120 \$ dans notre fond de réserve. La tendance est que nos dépenses sont supérieures à nos rentrées de fonds. Il faut préciser que nous ne recevons que 81% des cotisations réclamées. Nous avons dépensé 15 000 \$ pour l'amélioration et la réparation du chemin au cours des deux dernières années. Ces deux dernières années ont été difficiles, mais nous avons malgré cela tenu le chemin en bon état.

Questions/Discussion au sujet du rapport financier :

On discute ensuite de l'érection de la nouvelle tour de Bell et du paiement que celle-ci devrait verser pour l'usage de notre chemin privé. On fait remarquer que les entreprises comme Bell ne sont pas mises à contribution pour l'usage du

chemin. On devrait solliciter la contribution des entreprises de construction et les nouveaux propriétaires.

On confirme que l'Association est protégée en vertu du programme d'assurance de la municipalité en réponse à une question d'un membre.

Paul Prudhomme, du Lac McArthur, soulève quelques questions importantes au sujet de l'entretien du chemin et propose des mesures préventives. Il suggère que l'on consacre plus de temps aux fossés plutôt qu'au nivellement du chemin, que l'on soit plus proactif pour gérer les dommages causés par l'eau et que l'on envisage la possibilité d'épandre de l'asphalte recyclé à certains endroits du chemin. André Larose convient qu'il faut mettre davantage l'accent sur la prévention et sur le travail de suivi du comité à ce sujet.

Tom Martin passe en revue le sommaire des comptes en souffrance (sommaire ci-joint) : 30 comptes en souffrance pour un total de 22 997 \$ sur 6 années, qui augmentent de 5 000 \$ par année. Nous nous attendons à recevoir un autre 3 400 \$ (dont 1 000 \$ déjà reçus). Huit membres sont problématiques.

Tom Martin propose quelques moyens pour recouvrer ces sommes dues :1) pression des voisins 2) recours à une agence de recouvrement 3) effacement possible de la dette ou d'une partie de celle-ci pour certains membres afin de les mettre à jour 4) engager un teneur de livre pour alléger le travail du trésorier et communiquer avec les membres au sujet des cotisations et 5) une augmentation des cotisations.

Tom Martin informe les membres au sujet des dépenses prévues pour 2017 : 25 000 \$ pour le déneigement et 4 250 \$ pour l'entretien/l'amélioration du chemin.

Une discussion suit au sujet des membres qui ne paient pas leurs cotisations : Qui sont-ils? Pourquoi ne paient-ils pas? On répond qu'il y a plusieurs facteurs expliquant le défaut de paiement et que l'Association a amené les non-payeurs en cours à la cour et a obtenu un jugement favorable, mais sa mise en application demeure un problème.

On signale que Dale et Tom ont réparé les écriteaux indicateurs et les membres saluent leur travail.

Tom Martin rappelle que les avis de cotisation seront diffusés en septembre.

Tom Martin énonce les propositions suivantes :

1. Une proposition visant à approuver les résultats financiers qu'il a présentés pour l'exercice 2015-2016 en date du 30 juin 2016.
David Jurkowsk (n° 27), appuyé d'Alex Newcombe (n° 4), propose que les résultats financiers présentés soient approuvés.
La proposition est approuvée à l'unanimité.
2. Une proposition demandant au comité directeur de faire faire les travaux d'amélioration et d'entretien d'été proposés pour 2016 au coût de 5 000 \$, ainsi que le déneigement au coût d'environ 25 000 \$.
Jocelyne Lemery-Paul (n° 2), appuyée par Jacques Roy, (n° 23) propose que l'assemblée approuve les travaux d'amélioration proposés ainsi que l'entretien d'été et le déneigement l'hiver.
Un membre demande si les coûts sont semblables à ceux de l'année dernière et on lui répond qu'ils sont moindres étant donné le manque de fonds dans la réserve et vu les besoins d'entretien actuels.
La proposition est adoptée à l'unanimité.
3. Une proposition visant à lever l'obligation de la vérification des états financiers 2015-2016 en vertu de la loi sur les sociétés.
Tom Martin (n° 3), appuyé par Gilles Larose (n° 7), propose la levée de l'obligation de faire faire la vérification des états financiers.

Un membre s'interroge sur la légalité de cette mesure, et on lui répond qu'il s'agit d'une procédure très répandue, qui fait épargner à l'Association le coût de la vérification, évaluée à 4 000 \$, voire 5 000 \$.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Questions administratives

Agence de recouvrement, teneur de livre et modification aux règlements

Première question – agence de recouvrement

On discute d'abord des idées proposées pour gérer les comptes en souffrance. On rappelle aux membres que le comité directeur est à la recherche d'idées ou de conseils, et non pas nécessairement d'une proposition. Une proposition est finalement formulée.

David Gibbard (n° 19), appuyé par Alec Newcombe (n° 14), propose que l'Association ait recours à une agence de recouvrement pour l'aider au règlement des dettes (cotisations en souffrance).

Suite de la discussion : Devrions-nous négocier avec ces personnes en tant qu'Association et les menacer s'ils ne paient pas. Comment fonctionne une agence de recouvrement? Tom Martin répond qu'une agence de recouvrement peut se charger d'effacer une dette en tout ou en partie. Il ne veut pas se charger de cette tâche, la responsabilité étant trop grande et les conséquences imprévisibles de la part des personnes qui ne veulent pas régler leurs cotisations. Le comité ajoute que les remises exigées par les agences de recouvrement dépendent d'une variété de facteurs, mais une remise de 50% serait mieux que rien et peut-être permettre aux non-payeurs de devenir des payeurs réguliers. Les membres favorisent à la fois effacer une dette antérieure et faire appel à une agence de recouvrement.

Tim Frank (no 8) présente une proposition appuyant le comité dans sa démarche : *Que les membres sont d'accord au sujet des moyens présentés par le trésorier, à savoir recouvrer les sommes dues par des moyens raisonnables et à la discrétion du comité directeur.*

Il n'y a pas d'appui pour cette proposition, car il y a déjà une proposition sur le tapis. Roger Paul demande, conformément aux procédures régissant les assemblées, que la discussion se poursuive au sujet de la proposition de David Gibbard encore examinée par l'assemblée.

Autres questions : L'agence de recouvrement aurait-elle recours à une remise de dette et à d'autres stratégies demandées par le Comité directeur? On répond par l'affirmative et que c'est ainsi que ces agences fonctionnent. Paul Prudhomme suggère que l'on aille d'abord voir ces gens, qu'on les rencontre et qu'on essaie de savoir pourquoi ils ne paient pas, puis que l'on discute avec eux d'options de paiement. Quelqu'un demande si de telles dettes peuvent avoir un impact sur leur cote de crédit. Le comité répond par la négative et ajoute qu'il ne s'aventurera pas dans cette voie. Il dit vouloir essayer des méthodes moins invasives, et pense à une agence de recouvrement si d'autres méthodes ne donnent pas de résultat. Tom Martin signale que tout membre peut consulter le registre des comptes en souffrance. On invite Paul Prudhomme à apporter son aide pour ce dossier.

La discussion prend fin et il est demandé aux membres s'ils sont d'accord avec la proposition de David Gibbard, à savoir *que l'Association fasse appel à une agence de recouvrement pour l'aider à recouvrer les cotisations dues. La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Discussion au sujet de l'idée du trésorier : engager un teneur de livre

Tom Martin est d'avis que 25 \$ de l'heure serait un tarif raisonnable (pour un total de 1000 \$ ou 1200\$ par année), ce qui coûterait 10 \$ de plus par année pour chaque membre. Cette mesure faciliterait la réception des cotisations et allégerait le travail du trésorier. On demande aux membres s'ils connaissent

une personne qui pourrait remplir la fonction de teneur de livre. On fait remarquer qu'embaucher un étudiant n'est pas peut-être pas la solution car ils partent et il faut former une autre personne. On suggère de vérifier les cabinets de teneurs de livre du coin et d'établir un budget pour ce poste. Le comité ne souhaite pas se limiter aux cabinets locaux et prévoit une dépense de 1 200\$, comme on vient de le dire.

*Michel Blanchette (n° 9), appuyé par James McGrath (n° 10), propose de confier au comité directeur le mandat d'engager un teneur de livre et que cette mesure soit évaluée à la prochaine assemblée générale annuelle.
La proposition est appuyée à l'unanimité.*

Modification aux règlements de l'Association

Roger Paul fait la lecture du court texte :

Pour être plus efficace en termes de temps et d'efforts, le comité directeur propose que le règlement no 7, soit modifié comme suit :

Les membres ayant droit de vote doivent fournir une adresse courriel à jour, afin de recevoir tout document utile leur permettant d'exercer leur droit de vote.

Conformément à cette modification, il faudra apporter un petit changement au règlement 21, à savoir ajouter entre parenthèses l'expression « exceptionnellement » après « courrier régulier ».

Irene Cowan (n° 13), appuyée de Michel Blanchette (n° 9), propose que les modifications aux règlements soient apportées comme il est indiqué ci-dessous.

Discussion : On craint que certains membres n'aient pas d'adresse courriel. On répond que la deuxième modification aux règlements règle ce problème (Exceptionnellement) et nous permet d'accepter les membres qui n'ont qu'une adresse postale. On fait remarquer que les non-payeurs ne voudront pas communiquer leur adresse courriel. Le comité en convient, mais est d'avis que communiquer par courriel est une bonne pratique à mettre de l'avant. Sue Goodwin ajoute qu'il y a 29 membres dont nous n'avons pas l'adresse courriel et que de ce nombre 13 sont des non-payeurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Augmentation des cotisations pour une année (10%)

Tom Martin (n° 3), appuyé d'Abby Hoffman (n° 18), propose que les cotisations passent de 70 \$ à 100\$, de manière permanente, pour l'entretien d'été du chemin du Parc.

Cette augmentation apportera 3 300 \$ de plus en cotisation. On demande si c'est assez. Le comité répond que cette somme est insuffisante, qu'il serait idéal de disposer d'une réserve de 10 000 \$, mais que l'idée est de commencer doucement et de se doter d'une bonne réserve avec le temps. Cette cotisation s'applique à tous les terrains avec ou sans propriété.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Élection des membres du comité directeur

Les membres actuels du comité directeur acceptent de rester en poste pour l'année suivante et sont choisis sans élection. Ce sont Tom Martin, André Larose, Sue Goodwin, Dale Smith, Diane Parent et JoAnn McGrath. (Note: Le comité directeur choisit à sa première réunion le vice-président, le trésorier et le ou la secrétaire). Paul Prudhomme et Michel Blanchette ont gentiment accepté d'aider le comité au cours de l'année actuelle.

Élection du président:

Dale Smith (n° 6), appuyé de Jacques Roy (n° 23) propose que Roger Paul soit élu président. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucun autre bénévole ne s'est manifesté.

7. Autres affaires - Aucune

8. Clôture de l'assemblée –

Tom Martin (n° 3), appuyé de Dale Smith (n° 6) propose la clôture de l'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pièces jointes :

Rapport du trésorier

État des revenus et des dépenses pour la période de juillet 2015 au 30 juin 2016.

Sommaire des comptes en souffrance au 30 juin 2016.